Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 074-217402494-20261029-D080_2026-DE

SAINT-PAUL en Chablais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :	
En exercice	23
Présents	20
Votants	22

N° D080_2026 – Adoption du Plan de Viabilité Hivernal (PLH) pour la saison 2026/2027

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf octobre
Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M. Jean-Marie SERVOZ
Date de la convocation du conseil municipal : le 22 octobre 2026
A été nommé secrétaire de séance : PODEVIN Christian

Présents (20) : Mmes et Ms. SERVOZ Jean-Marie, BARREAU Sylvain, BIZOUARD Antoine, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, DARNAT Julie, DUBOCAGE Jean-Charles, ESTRAN Camille, GICQUEL Lydie, GRIVEL Mélanie, JACQUIER Jean-François, MARTIGNIERE Franck, NADREAU Angélique, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, SELLIER Delphine, SIRVEN Jordan, TRINCAT Christophe, WIART Florine,
Absent(s) ayant donné pouvoir (2) : DEFLON Julien, ZIMMERMANN Sophie
Absent (1) : BLANC Fabienne
Votants (22)

Monsieur le Maire explique que le Plan de Viabilité Hivernal (PLH) :
- S'applique à l'ensemble du réseau de voirie géré par la commune ;
- Est mis à jour une fois par an ;
- A comme objectif principal de limiter les conséquences de l'hiver sur le réseau de voiries communales de Saint-Paul-en-Chablais avec le mois d'apports possibles en sel ;

Le PVH classifie les routes en trois catégories d'urgence :
- Niveau de service prioritaire N1 : enjeux forts (tracé blanc sur la carte) ;
- Niveau de service N2 : enjeux modérés à faibles (tracé bleu sur la carte) ;
- Niveau de service N3 : enjeux faibles à aucun enjeu ;

Monsieur le Maire indique que des évolutions ont été apportées par rapport aux PVH précédents pour tenir compte :
- De la mise en cohérence des dispositions du PVH entre les ressources humaines et matérielles de la communes et les objectifs à atteindre ;
- De l'interopérabilité renforcée par le remplacement du camion par un second tracteur plus polyvalent ;
- De l'évolution des pratiques d'astreinte et des moyens affectés les semaines et les week-ends compte-tenu des bilans des années précédentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** le Plan de Viabilité Hivernal (PVH) 2026-2027
- **PRECISE** que les documents du PVH sont annexés à la présente délibération ;

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 074-217402494-20261029-D080_2026-DE

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 2

Au registre sont les signatures
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.
Pour expédition certifiée conforme.

La Secrétaire
Christian PODEVIN

Le Maire
Jean-Marie SERVOZ